

D.2017.05.24.9.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

9 - GESTION DU PATRIMOINE

**9.5 - EXTENSION DES ATELIERS DU METRO - Phase 3 - Lot 5 : Bardage, couverture, étanchéité-
Avenant n° 1 au marché n° W 2015 12318 M conclu avec l'entreprise ITE SUD-OUEST : Autorisation
de signer l'avenant**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.7 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise ITE SUD-OUEST, le marché n° W 2015 12318 M, pour un montant de 794 604,15 € HT, pour les travaux du Lot 5 : Bardage, couverture, étanchéité dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer les prestations au marché initial suivantes :

- Suppression du déplacement des commandes de désenfumage,
- Ajout d'un contre bardage isolé sur l'acrotère du local roue,
- Modification du lanterneau du local roue,
- Mise en place de chevêtre pour les réseaux de ventilation,
- Modification des commandes des lanterneaux de désenfumage de l'extension d'atelier,
- Fourniture et mise en œuvre d'habillages en tôle pliée,
- Remplacement d'un panneau Trespa au niveau de LV8.

Prestation à supprimer

Suppression du déplacement des commandes de désenfumage

Dans le marché initial, le titulaire devait le déplacement de commandes de désenfumage située sur la façade démolie dans le cadre de l'extension.

Il s'avère que cette prestation n'est pas nécessaire du fait que l'exploitant souhaite conserver une partie de cette façade.

Cette prestation est donc supprimée du marché initial avec une moins-value de 1 469,61 € HT.

Modification du lanterneau du local roue

Il était prévu un lanterneau translucide pour le local roue monté.

Il a été demandé de diminuer la section de ce lanterneau et de le rendre opaque.

Cette modification fait l'objet d'une moins-value de 1 243,35 € HT.

Prestations complémentaires

Ajout d'un contre bardage isolé sur l'acrotère du local roue

Une erreur de conception concernant le lot gros œuvre a imposé d'augmenter la hauteur du local roue de 30cm.

Cette augmentation de hauteur se traduit par une surface plus importante de bardage à réaliser.

Ce complément fait l'objet d'une plus-value de 2 083,65 € HT.

Mise en place de chevêtre pour les réseaux de ventilation

Les réseaux de ventilation cheminent à l'intérieur du bâtiment jusqu'aux centrales de traitement d'air, en toiture. Pour traverser la toiture, il faut réaliser des percements et les renforcer par des structures métalliques appelés chevêtres.

La réalisation de ces chevêtres, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 5 710,04 € HT.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-5D-DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

Modification des commandes des lanterneaux de désenfumage de l'extension d'atelier

Sur l'extension de l'atelier, il a été mis en place des lanterneaux pour désenfumer la zone en cas d'incendie.

Il a été demandé de prévoir des commandes de confort permettant d'actionner ces lanterneaux et d'ainsi ventiler l'atelier l'été.

Il a été de plus demandé de venir y ajouter des thermo fusibles.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 5 216,40 € HT.

Fourniture et mise en œuvre d'habillages en tôle pliée

Pour les diverses démolitions de façades et ouvertures créées, il a été nécessaire de venir placer des tôles pour parfaire les finitions.

Ainsi il a été mise en place de tôles pour :

- La file H correspondant à l'ancienne façade de l'atelier qui a été démontée pour créer l'extension de l'atelier,
- La dépose de la façade de jonction de bureaux sur voies avec l'existant,
- La dépose de la façade entre les bureaux sur voies et l'atelier,
- Les rideaux métalliques au droit du local peinture,
- Habiller le plancher bas des bureaux de l'extension de l'atelier.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 8 973,78 € HT.

Remplacement d'un panneau Trespa au niveau de LV8

Un rupteur positionné sur un panneau Trespa a dû être déplacé car il ne permettait pas un fonctionnement sécuritaire.

En conséquence, il a été nécessaire de venir remplacer ce panneau.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 808,68 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	794 604,15 € HT
2) Montant du présent avenant n°1	20 079,59 € HT

Montant total du marché (initial + avenant)	814 683,74 € HT
---	-----------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 20 079,59 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 794 604,15 € HT à 814 683,74 € HT soit une augmentation de 2,53 %.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12318 M conclu avec l'entreprise ITE SUD-OUEST.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-5D-DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

Le Comité Syndical :
Entendu é de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la dépense correspondante.

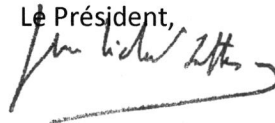
ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché W 2015 12318 M conclu avec l'entreprise ITE SUD-UEST pour un montant de 20 079,59 € HT.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 1 au LOT 5 - BARDAGE ETANCHEITE

AVRIL 2017

N° MARCHE N° W 2015 12318 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA		
	APPROUVE PAR	DATE	
	C.BADETS	28/03/2016	
		FORMAT	PHASE
			DET
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	

Accusé de réception en préfecture
A
031-253100986-20170601-20170524-9-5D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	28/03/2017	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	NMOREIRA	Responsable Travaux		28/03/2017
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		28/03/2017

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Moins-value pour la suppression du déplacement des commandes de désenfumage existantes**

Montant : - 1 469.61 €HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 05 est complété par les éléments suivants :

- **Mise en œuvre d'un contre bardage isolé complémentaire sur une hauteur de 30cm suite à la modification de la hauteur sous plancher du local Roue.**

Montant : 2 083.65 €HT

- **Modification de la prestation pour la fourniture et pose d'un lanterneau opaque de dimensions dans le local roue de dimensions 1.20x1.20m au lieu de 1.50x5.00m**

Montant total : - 1 243.35 €HT

- **Plus-value pour fourniture et pose d'un lanterneau opaque de dimensions 1.20m x 1.20m.**

Montant : 2 582.65 €HT

- **Moins-value pour la fourniture et pose d'un lanterneau d'éclairage de 1.50m x 5.00m.**

Montant : - 3 826.00 €HT

- **Fourniture et pose de 7 chevêtres en toiture de l'existant pour le passage des réseaux de ventilation**

Montant : 5 710.04 €HT

- **Modification des commandes des lanterneaux de désenfumage de l'extension d'atelier**

Montant : 5 216,40 €HT

- **Fourniture et mise en œuvre de thermo fusibles sur les lanterneaux de désenfumages de l'extension de l'atelier**

Montant : 3 786.48 €HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-5D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

- **Fourniture et pose de commande de ventilation de confort dans l'extension de l'atelier.**
Montant : 1 429.92 €HT

- **Fourniture et mise en œuvre d'habillages en tôle pliée**

Montant Total : 8 973.78 €HT

- **Fourniture et pose d'habillage en file H entre l'existant et l'extension de l'atelier**
Montant : 4 910.00 €HT
- **Fourniture et pose d'habillage en file B au niveau de l'espace café**
Montant : 617.91 €HT
- **Fourniture et pose d'habillage de la poutre PRS en file 8**
Montant : 2 201.20 €HT
- **Fourniture au doit du rideau métallique du local peinture soudure**
Montant : 285.03 €HT
- **Fourniture et pose d'un habillage métallique thermolaqué entre les rideaux métalliques et le plancher bas des bureaux extension atelier.**
Montant : 959.64 €HT

- **Remplacement d'un panneau de bardage en Trespa au niveau de VA8**

Montant : 808.68 €HT

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 20 079.59 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 814 683.74 € HT soit une augmentation de 2.53 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur